

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00146

Numéro SIREN : 487 947 483

Nom ou dénomination : RAYGROUP

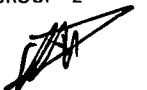
Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013787

Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

1. Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	163 308	163 308		
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	163 308	163 308		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	311 130	131 770	179 361	209 503
Installations techniques, mat. et outillage industriels	11 335	16	11 319	
Autres immobilisations corporelles	728 985	663 243	65 741	59 721
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 051 450	795 029	256 422	269 224
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 001 272		1 001 272	1 001 272
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 634		6 634	7 634
Total immobilisations financières	1 007 906		1 007 906	1 008 906
ACTIF IMMOBILISE	2 222 665	958 337	1 264 328	1 278 130
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	34 294		34 294	74 553
Clients et comptes rattachés	7 748 198		7 748 198	8 912 296
Autres créances	12 976 294		12 976 294	11 956 487
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	20 758 786		20 758 786	20 943 336
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	2 916 798		2 916 798	655 618
Charges constatées d'avance	166 241		166 241	117 025
Total disponibilités et divers	3 083 039		3 083 039	772 643
ACTIF CIRCULANT	23 841 825		23 841 825	21 715 980
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	26 064 490	958 337	25 106 153	22 994 111

**BILAN ET
COMPTE DE RESULTAT**



Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2. Bilan Passif

	Exercice N	Exercice N-1
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé :	38 500	38 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	22 134	22 134
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 061 805	3 219 901
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 910 425	3 341 904
Total situation nette	8 032 863	6 622 439
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 206	1 594
CAPITAUX PROPRES	8 036 069	6 624 033
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	278 331	282 867
Provisions pour charges	563 925	503 599
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	842 256	786 466
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		108
Emprunts et dettes financières divers	203 596	
Total dettes financières	203 596	108
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 987 622	12 035 361
Dettes fiscales et sociales	3 729 750	3 287 467
Total dettes d'exploitation	15 717 372	15 322 828
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	306 860	260 675
Total dettes diverses	306 860	260 675
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	16 227 828	15 583 612
Ecarts de conversion PASSIF		
TOTAL GENERAL	25 106 153	22 994 111

Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

3. Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	12 544 632	33 465 879	46 010 511	39 037 741
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	12 544 632	33 465 879	46 010 511	39 037 741
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			19 411	21 250
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			38 498	247 657
Autres produits			1 079 075	979 194
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			47 147 495	40 285 843
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			18 319 019	14 096 072
Total charges externes			18 319 019	14 096 072
Impôts, taxes et assimilés			526 444	602 117
Charges de personnel				
Salaires et traitements			8 227 713	7 502 703
Charges sociales			3 144 618	2 722 439
Total charges de personnel			11 372 330	10 225 143
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			53 421	54 316
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			60 326	
Total dotations d'exploitation			113 747	54 316
Autres charges d'exploitation			14 413 137	13 516 780
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			44 744 677	38 494 429
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 402 818	1 791 413

Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

4. Compte de résultat (partie 2)

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 402 818	1 791 413
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	2 801 121	2 500 921
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 897	11 725
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 805 018	2 512 647
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	625	243
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	625	243
RESULTAT FINANCIER	2 804 393	2 512 404
RESULTAT COURANT	5 207 211	4 303 817
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 010	21 454
Total des produits exceptionnels	5 010	21 454
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	166	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 085	940
Total des charges exceptionnelles	2 252	940
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 758	20 513
Participation des salariés aux résultats	242 959	310 203
Impôts sur les bénéfices	1 056 585	672 223
TOTAL DES PRODUITS	49 957 523	42 819 945
TOTAL DES CHARGES	46 047 098	39 478 041
BENEFICE ou PERTE	3 910 425	3 341 903



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

RAYGROUP SASU est une société par actions simplifiée dont l'unique associé est A.RAYMOND & Cie SCS.

RAYGROUP SASU a pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises filiales du groupe en matière de planification, d'organisation, de contrôle, d'information, dans les domaines :

- de la finance et la fiscalité
- du droit et de la propriété industrielle
- techniques (ingénierie informatique, planification, expertises etc...)
- des relations publiques, du marketing et de la communication
- des ressources humaines

La société a déposé ses statuts le 17 novembre 2005. L'associé unique, la société A.RAYMOND & Cie SCS a souscrit en numéraire un capital de 38 500 €.

La société a un établissement secondaire en Allemagne.

2. Chiffres clés

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	25 106 153 €
▪ Chiffre d'affaires :	46 010 511 €
▪ Résultat avant répartition :	3 910 425 €



3. Faits caractéristiques de l'exercice

Impact épidémie Covid-19

En 2021, la société a poursuivi son activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Le groupe A.Raymond a mis en place une politique ciblée et ponctuelle de chômage partiel, ainsi que du télétravail régulier.

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont elle dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

Dans ce cadre, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation. La société a procédé à une revue de ses actifs et aucune perte de valeur n'a été identifiée.

4. Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe ARaymond suit avec attention l'évolution de la situation en Ukraine et dans la région.

Les conséquences du conflit et des sanctions internationales imposées par l'Union européenne à la Russie, ainsi que les contre-sanctions prises par la Russie ne peuvent être précisément évaluées à ce stade.

Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2021.



PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée



Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

4. Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

5. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

6. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base de l'actif net comptable ou du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risques est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'acquisitions des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

8. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges,
- une provision pour impôts différés,
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- une provision pour perte de change,
- une dépréciation de valeur de certains actifs.



9. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

Suite à la décision de l'IFRIC de juin 2021, précisant les modalités de calcul des provisions d'avantages de retraite de type IFC, L'ANC a publié le 5 novembre 2021 une mise à jour de sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Le texte permet aux entités qui le souhaitent d'aligner les méthodes d'évaluation entre les normes comptables françaises et les IFRS. Au niveau des entités ARaymond, il a été décidé de ne pas utiliser cette nouvelle option d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

10. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations

	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	163 308			163 308
Total des Immobilisations incorporelles	163 308			163 308
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	311 130			311 130
Installations techniques, matériel et outillages industriels		11 335		11 335
Installations générales, agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	711 703	26 895	9 613	728 985
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des Immobilisations corporelles	1 022 833	38 230	9 613	1 051 450
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 001 272			1 001 272
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	7 634		1 000	6 634
Total des Immobilisations financières	1 008 906		1 000	1 007 906
TOTAL GENERAL	2 195 048	38 230	10 613	2 222 665

Les investissements s'élevaient à 38 230 € en 2021 et concernent principalement à l'acquisition de matériel de bureau et mobilier.



Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2. Amortissements

	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	163 308			163 308
Total des immobilisations incorporelles	163 308			163 308
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	101 627	30 142		131 770
Installations techniques, matériel et outillage industriel		16		16
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	651 982	20 364	9 102	663 243
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	753 609	50 522	9 102	795 029
TOTAL GENERAL	916 917	50 522	9 102	958 337

3. Etat des Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 634		6 634
Total Actif Immobilisé	6 634		6 634
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 748 198	7 748 198	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	75	75	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 432 583	2 432 583	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	4 316	4 316	
Groupe et associés (2)	10 424 532	10 424 532	
Débiteurs divers	114 787	114 787	
Total Actif circulant	20 724 492	20 724 492	
Charges constatées d'avance	166 241	166 241	
TOTAL DES CREANCES	20 897 367	20 890 733	6 634

- L'ensemble des créances est à moins d'un an, à l'exception d'un montant de 6 634 € correspondant à des dépôts de garantie versés.

Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

4. Capital social

Le capital social de 38 500 € est divisé en 385 actions au nominal de 100 euros souscrites en totalité et intégralement libérées.

5. Variation des Capitaux propres

	01/01/2021	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Dividendes	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2021
Capital en nombre d'actions								
Valeur nominale								
Capital social ou individuel	38 500							38 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...								
Ecarts de réévaluation								
Réserve légale	22 133							22 134
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau	3 219 901			841 904				4 061 805
Résultat de l'exercice	3 341 904			(3 341 904)			3 910 425	3 910 425
Subventions d'investissement								
Provisions règlementées	1 594					1 612		3 206
Dividendes versés				2 500 000	(2 500 000)			
Total capitaux propres	6 624 032				(2 500 000)	1 612	3 910 425	8 036 069

Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

6. État des provisions

	Montant au début 2021	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :		Montant à la fin 2021
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	1 594	2 086			3 206
Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Autres provisions réglementées					
Total des provisions règlementées	1 594	2 086		474	3 206
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour pensions et obligations similaires	503 599	60 326			563 925
Autres provisions pour risques et charges	282 867			4 536	278 331
Total des provisions pour risques et charges	786 466	60 326		4 536	842 256
Provisions pour dépréciation					
Provisions pour dépréciation					
Autres provisions dépréciations					
Total des provisions pour dépréciation					
TOTAL GENERAL	788 060	62 412		5 010	845 462

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite s'élèvent à 563 925 €.

Les hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Age de départ à la retraite : 63 ans

Taux de rotation pris en compte : 3.85%

Taux d'actualisation : 0.85 %

Taux de hausse salariale pour les années à venir : 1.80 %

Hypothèse de départ à la retraite : à l'initiative du salarié

Table de mortalité utilisée : TF 00-02

Convention collective des métaux de l'Isère

La provision pour risques et charges de 278 331 € concerne un contrôle fiscal.

Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

7. État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 987 622	11 987 622		
Personnel et comptes rattachés	2 669 352	2 669 352		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	902 599	902 599		
Impôts sur les bénéfices	73 767	73 767		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 237	7 237		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	76 795	76 795		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	203 596	203 596		
Autres dettes	306 860	306 860		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	16 227 828	16 227 828		

L'ensemble des dettes de la société s'élève à 16 227 828 € (15 583 612 en 2020).

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Résultat d'exploitation

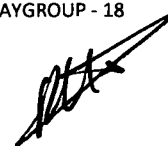
Le chiffre d'affaires s'élève à 46 010 511 € contre 39 037 742 € en 2020, dont 33 465 879 € est réalisé à l'étranger. Le chiffre d'affaires est réalisé en très grande partie avec les sociétés du groupe.

2. Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations	2 801 121	2 500 922
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 897	11 726
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 805 018	2 512 648
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	625	243
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	625	243
RESULTAT FINANCIER	2 804 393	2 512 404

Des dividendes à hauteur de 2 800 000 € ont été versés :

- par la filiale Rayce 1 000 000 €,
- par la filiale Raynet 800 000 € et
- par la filiale ARaymond KOREA 1 000 000 €.



Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

3. Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 010	21 454
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 010	21 454
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	166	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 085	941
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 252	941
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 758	20 513

4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Outre l'incidence des amortissements dérogatoires, aucun autre élément entraînant un décalage d'imposition significatif n'est constaté pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

AUTRES INFORMATIONS

1. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond & Cie SCS, 113 cours Berriat, 38000 GRENOBLE.

2. Intégration fiscale

La société RAYGROUP fait partie, depuis le 1er janvier 2006, de l'intégration fiscale du groupe A.RAYMOND dont la société tête de groupe est A. Raymond & Cie SCS.

Société : RAYGROUP
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

3. Engagements financiers

Néant

4. Effectif

	Ex. 2021	Ex. 2020
Total Effectif au 31/12	128	106

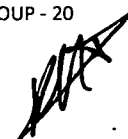
5. Convention centralisée de trésorerie

Une convention centralisée de trésorerie existe depuis le 15 décembre 2004. A.RAYMOND & Cie SCS est désignée comme la société centralisatrice.

6. Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

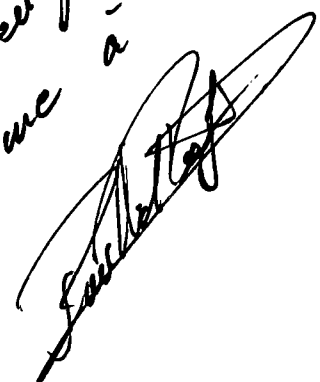
7. Filiales et Participation



RAYGROUP

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

*Copie certifiée
conforme à l'original*


Sommaire

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	2
1. Bilan Actif	3
2. Bilan Passif	4
3. Compte de résultat (Partie 1).....	5
4. Compte de résultat (partie 2).....	6
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	7
1. Présentation générale	7
2. Chiffres clés	7
3. Faits caractéristiques de l'exercice	8
4. Changements de règles et méthodes comptables.....	8
5. Evénements postérieurs à la clôture.....	8
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	9
1. Principes comptables	9
2. Immobilisations incorporelles.....	9
3. Immobilisations corporelles	9
4. Dépréciation.....	10
5. Provisions réglementées	11
6. Immobilisations financières	11
7. Créances.....	11
8. Provisions	11
9. Indemnités de départ à la retraite	12
10. Opérations en devises	12
NOTES SUR LE BILAN	13
1. Immobilisations.....	13
2. Amortissements	14
3. Etat des Créances	14
4. Capital social	15
5. Variation des Capitaux propres	15
6. État des provisions	16
7. État des Dettes	17
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
1. Résultat d'exploitation	18
2. Résultat financier	18
3. Résultat exceptionnel.....	19
4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	19
AUTRES INFORMATIONS	19
1. Consolidation	19
2. Intégration fiscale.....	19
3. Engagements financiers	20
4. Effectif	20
5. Convention centralisée de trésorerie.....	20
6. Rémunération des organes de direction	20
7. Filiales et Participation	20

RAYGROUP

Société par actions Simplifiées au capital social de 38 500 euros
Siège social : 113 cours Berriat – 38000 Grenoble
RCS Grenoble 487 947 483

Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Mesdames, Messieurs

Conformément aux prescriptions réglementaires et statutaires, le rapport de gestion de notre société concerne l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ce rapport a pour but d'éclairer vos décisions sur chacune des questions figurant à l'ordre du jour de notre assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous proposons d'examiner successivement chacun des points suivants :

- l'examen des résultats et de la situation financière de la société au 31/12/2021
- l'affectation des résultats de l'exercice
- l'attribution de pouvoirs pour réaliser les formalités de publicité requises par la loi

I- Examen des résultats et de la situation financière de l'entreprise au 31/12/2021

Introduction

Les résultats et la situation financière de la société sont donnés par les documents comptables arrêtés au 31 décembre 2021 et couvrant une période de 12 mois.

Les comptes ont été établis en conformité avec les règles comptables juridiques et fiscales en vigueur. Ils se caractérisent par :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| - Un total du bilan de | 25 106 K€ |
| - Un chiffre d'affaires hors taxe de | 46 011 K€ |
| - Un résultat net comptable de | 3 910 K€ |



Impact épidémie Covid-19

En 2021, la société a poursuivi son activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Le groupe A.Raymond a mis en place une politique ciblée et ponctuelle de chômage partiel, ainsi que du télétravail régulier.

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont elle dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

Dans ce cadre, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation. La société a procédé à une revue de ses actifs et aucune perte de valeur n'a été identifiée.

a) Examen des résultats obtenus

Le résultat net de l'exercice est un profit de 3 910 K€ qui est constitué :

- d'un résultat d'exploitation de 2 403 K€
- d'un résultat financier de 2 804 K€
- d'un résultat exceptionnel de 2 K€
- d'une participation des salariés aux résultats de 243 K€
- d'une charge d'impôt de 1 057 K€

Les produits d'exploitation de 47 147 K€ sont constitués principalement :

- des licences facturées aux filiales européennes du groupe pour 14 578 K€ contre 13 605 K€ en 2020.
- des managements fees facturées à l'ensemble des filiales du groupe pour 25 881 K€ contre 20 475 K€ en 2020,
- des facturations de prestations spécifiques de marketing, de gestion comptable, de traitement de la paie et de consulting relatif à la gestion de différents projets dans le groupe. Elles s'élèvent à 4 111 K€ contre 3 601 K€ en 2020,
- de la refacturation des coûts des expatriés et de divers frais engagés pour les filiales du groupe de 1 074 K€ contre 979 K€ en 2020,
- des prestations Global Account Manager (GAM), International Key Account Manager (IKAM) et commissions de vente à RAYDIALL pour un montant de 1 440 K€ en 2021 contre 1 357 K€ en 2020.

Les charges d'exploitation (44 745 K€) sont constituées principalement :

- les licences qu'A.RAYMOND & Cie SCS et les filiales Européennes facturent à RAYGROUP dans le cadre de la mise à disposition de son portefeuille de marques et brevets pour le périmètre européen. Celles-ci s'élèvent en 2021 à 14 391 K€ contre 13 505 K€ en 2020

- les charges de personnel pour 11 372 K€ contre 10 225 K€ en 2020
- les honoraires pour 171 K€ contre 6 570 K€ en 2020
- la sous-traitance pour 11 166 K€ contre 2 134 K€ en 2020
- les charges de personnel détaché et intérimaire pour 2 153 K€ contre 1 119 K€ en 2020
- les charges de documentation et séminaire pour 468 K€ contre 485 K€ en 2020
- les charges de location pour 1 236 K€ contre 1 165 K€ en 2020
- les achats non stockés pour 1 190 K€ contre 1 145 K€ en 2020
- les frais de transport, déplacement et réception pour 156 K€ contre 198 K€ en 2020
- les taxes pour 526 K€ contre 602 K€ en 2020

b) Cession des participations

Aucune cession n'a eu lieu.

c) Sociétés contrôlées

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation pour une valeur brute au 31 décembre 2021 de K€ 1 001 K€.

En 2021 Raygroup a perçu des dividendes de la société Rayce à hauteur de 1 000 K€, de la société Raynet à hauteur de 800 K€ et de la société ARAYMOND KOREA à hauteur de 1 000K€.

d) Actions d'autocontrôle

Rien n'est à signaler à ce sujet.

e) Perspectives d'avenir

RAYGROUP continuera à jouer son rôle de diffusion des politiques industrielles, juridiques, financières et marketing du groupe.

f) Endettement de la société

Rien n'est à signaler à ce sujet.



g) Délais de paiement fournisseurs

		Article D 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
En K€		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement							
Nombre de factures concernées		23					109
Montant total des factures concernées TTC		1 722	-150	-408	-54	-49	-661
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		7,83%	-0,68%	-1,85%	-0,25%	-0,22%	-3,01%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues		0					
Montant total des factures exclues		0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		30 jours fin de mois					

h) Délais de paiement clients

Article D 441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	17					175
Montant total des factures concernées	-387	1208	849	322	2167	4547
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	-0,80%	2,49%	1,75%	0,66%	4,47%	9,37%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois					

i) Evènements notables survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

j) Activité en matière de recherche et développement

Néant

k) Répartition du Capital

A.RAYMOND & Cie SCS est l'unique associé de RAYGROUP.

II- Affectation des résultats

Nous vous proposons de verser des dividendes à hauteur de 3 000 000 € et d'affecter le reste du résultat en report à nouveau.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous précisons que des dividendes ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

(En K€)	2020	2019	2018
Dividendes distribués	2 500	4 000	4 000



Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 27 978 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

III- Résolutions particulières

Nous vous demandons de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de deux exemplaires des comptes annuels, du rapport de gestion, de l'affectation du résultat voté par l'assemblée et du commissaire aux comptes pour accomplir les formalités de publicité requises par la loi.

Le commissaire aux comptes relate dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de sa mission.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Roulet-Revol', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique ROULLET-REVOL
Président de RAYGROUP SAS

RAYGROUP SASU

Au Capital de 38.500 €

Siège Social à GRENOBLE - 38000
113, Cours Berriat

SIRENE 487 947 483

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le mercredi vingt-deux juin à quatorze heures,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société RAYGROUP s'est tenue au 129 Cours Berriat à GRENOBLE (38000) - Salle Mère Térésa, sur convocation adressée à l'Associé Unique en date du 17 juin 2022 par le Président, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Lecture du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- 2°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 3°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2021,
- 4°) - Quitus au Président,
- 5°) - Affectation des Résultats de l'Exercice 2021,
- 6°) - Conventions réglementées,
- 7°) - Modification de l'article 16 des Statuts,
- 8°) - Pouvoirs pour formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion ou étaient représentés :

- Madame Laurence GAILLET, Représentante de la Société A. RAYMOND et Cie, Associé Unique en vertu d'un pouvoir établi par Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant,
- Monsieur Dominique ROULLET-REVOL, Président de la Société RAYGROUP,
- Monsieur Aymeric NAVES, Directeur Général Délégué de la Société RAYGROUP,
- Monsieur Yann RANVAL, Représentant du Comité Social Economique.

Le cabinet Muraz-Pavillet, représenté par Monsieur Yann BENALLEGUE, commissaire aux Comptes titulaire dûment convoqué est présent.

La Présidence est assurée par Monsieur Dominique ROULLET-REVOL.

Au vu des documents suivants :

- le pouvoir de Monsieur Antoine RAYMOND établi au nom de Madame Laurence GAILLET pour le compte de la société A. RAYMOND et Cie,
- les états financiers,
- le rapport de gestion,
- le rapport du commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions,
- le projet de modification des statuts de la Société.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture (i) du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et (ii) du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, et (iii) pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 qui se solde par un bénéfice net comptable de 3.910.424,60 Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 27.978 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 7.414,17 Euros.

Cette décision est

adoptée

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette décision est

adoptée

TROISIEME DECISION

Conformément à la proposition du Président, l'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 3.910.424,60 Euros de la façon suivante :

- Bénéfice net comptable de l'exercice : 3.910.424,60 Euros

AFFECTATION :

Dividendes : 3.000.000 Euros
Report à nouveau : 910.424,60 Euros

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que des dividendes à hauteur de 2 500 000 Euros ont été distribués au cours de l'exercice 2020, de 4 000 000 Euros au cours de l'exercice 2019 et de 4 000 000 Euros au cours de l'exercice 2018.

Cette décision est *adoptée*

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte qu'aucune convention visée par l'article L 227-10, alinéa 4 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette décision est *adoptée*

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, décide de modifier l'article 16 des Statuts comme suit :

« ARTICLE 16 – REPRESENTATION SOCIALE

16.1 Organe auprès duquel les délégués du Comité social et économique peuvent exercer les droits définis par le Code du travail

Les délégués du Comité social et économique exercent les droits prévus par le Code du travail auprès du Président.

Le Président recevra lesdits représentants à chaque fois que le Code des Sociétés aurait imposé une réunion du Conseil d'administration, et notamment pour l'arrêté des comptes annuels et, le cas échéant, des documents de gestion prévisionnelle.

Le Comité social et économique doit être informé au préalable des décisions envisagées de l'associé unique.

16.2 Inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales

Les modalités selon lesquelles le Comité social et économique exercera les droits visés par le Code du Travail sont définies de la manière suivante :

ij) En cas de pluralité d'associés et de décisions prises en assemblée générale :

Le Comité social et économique, représenté par un de ses membres mandaté à cet effet par une délibération du comité d'entreprise, adressera par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un moyen électronique de communication, au Président, ou au représentant désigné, à l'adresse du siège social, ses demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour d'une assemblée générale.

Seules les demandes reçues par le Président dans un délai de 7 jours au moins avant la date d'une assemblée générale seront inscrites à leur ordre du jour. A défaut, leur inscription sera reportée à l'ordre du jour de l'assemblée générale suivante.

Chaque demande devra être accompagnée du texte du projet de résolutions, d'un exposé des motifs justifiant ces résolutions, ainsi que d'une copie du mandat conféré au représentant du Comité social et économique dans les conditions susmentionnées.

Les points inscrits à l'ordre du jour et le texte du projet des résolutions résultant des dispositions qui précèdent seront communiqués aux associés, et le cas échéant au commissaire aux comptes, préalablement à l'assemblée générale.

ii) En cas d'associé unique ou dans le cas où les décisions collectives des associés ne seraient pas prises en assemblée générale :

Le Comité social et économique, représenté par un de ses membres mandaté à cet effet par une délibération du Comité social et économique, adressera par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un moyen électronique de communication, au Président ses demandes d'inscription de projets de résolutions.

Chaque demande devra être accompagnée du texte du projet de résolutions, d'un exposé des motifs justifiant ces résolutions, ainsi que d'une copie du mandat conféré au représentant du Comité social et économique dans les conditions susmentionnées.

Les points inscrits à l'ordre du jour et le texte du projet des résolutions résultant des dispositions qui précèdent seront communiqués à l'associé unique ou aux associés pour son examen lors de leurs décisions. Seules les demandes reçues par le Président dans un délai de 7 jours au moins avant la date des décisions de l'associé unique ou des associés leur seront communiquées.

16.3 Assistance aux assemblées générales

Le ou les délégués du Comité social et économique seront convoqués/invités à l'assemblée générale ou seront informés de la téléconférence téléphonique ou audiovisuelle dans les mêmes conditions que les associés.

En cas d'associé unique ou dans le cas où les décisions collectives des associés ne

seraient pas prises en assemblée générale, lesdits membres du Comité social et économique seront informés, par tous moyens, préalablement à la prise des dites décisions, de leur objet et ceci, dans les mêmes conditions que l'associé unique ou les associés. En outre, avant toute décision qui nécessiterait l'unanimité des associés en cas de pluralité d'associés, le Président rencontrera, pour les entendre et à leur demande, lesdits membres du Comité social et économique. »

Cette décision est

adoptée

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.


Cette décision est

adoptée

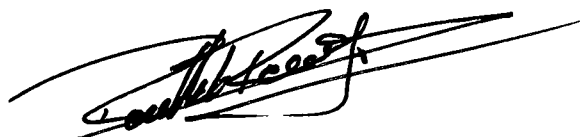
Plus rien n'étant à l'ordre du jour,

La séance est levée à

14 h 45



L'Associée Unique
A.RAYMOND et Cie SCS
Représentée par Madame Laurence GAILLET, en vertu d'un pouvoir



Le Président
Monsieur Dominique ROULLET-REVOL

Le Directeur Général Délégué
Monsieur Aymeric NAVES



EKOSPHÈRE

SAS RAYGROUP

113 cours Berriat
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**



SAS RAYGROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 38 500 €uros

Siège social : 113 cours Berriat
38000 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 487 947 483

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1- 3
ANNEXES :	
BILAN AU 31/12/2021	4- 5
COMPTE DE RESULTAT	6- 7
ANNEXE COMPTABLE	8- 22

SAS RAYGROUP

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associé unique de la société RAYGROUP,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAYGROUP, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 30 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET



Yann BENALLEGUE

ANNEXES

1. Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	163 308	163 308		
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	163 308	163 308		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	311 130	131 770	179 361	209 503
Installations techniques, mat. et outillage industriels	11 335	16	11 319	
Autres immobilisations corporelles	728 985	663 243	65 741	59 721
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 051 450	795 029	256 422	269 224
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 001 272		1 001 272	1 001 272
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 634		6 634	7 634
Total immobilisations financières	1 007 906		1 007 906	1 008 906
ACTIF IMMOBILISE	2 222 665	958 337	1 264 328	1 278 130
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	34 294		34 294	74 553
Clients et comptes rattachés	7 748 198		7 748 198	8 912 296
Autres créances	12 976 294		12 976 294	11 956 487
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	20 758 786		20 758 786	20 943 336
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	2 916 798		2 916 798	655 618
Charges constatées d'avance	166 241		166 241	117 025
Total disponibilités et divers	3 083 039		3 083 039	772 643
ACTIF CIRCULANT	23 841 825		23 841 825	21 715 980
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	26 064 490	958 337	25 106 153	22 994 111

2. Bilan Passif

	Exercice N	Exercice N-1
Situation nette		
Capital social ou individuel Dont versé :	38 500	38 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	22 134	22 134
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 061 805	3 219 901
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 910 425	3 341 904
Total situation nette	8 032 863	6 622 439
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 206	1 594
CAPITAUX PROPRES	8 036 069	6 624 033
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	278 331	282 867
Provisions pour charges	563 925	503 599
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	842 256	786 466
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		108
Emprunts et dettes financières divers	203 596	
Total dettes financières	203 596	108
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 987 622	12 035 361
Dettes fiscales et sociales	3 729 750	3 287 467
Total dettes d'exploitation	15 717 372	15 322 828
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	306 860	260 675
Total dettes diverses	306 860	260 675
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	16 227 828	15 583 612
Ecarts de conversion PASSIF		
TOTAL GENERAL	25 106 153	22 994 111

3. Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	12 544 632	33 465 879	46 010 511	39 037 741
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	12 544 632	33 465 879	46 010 511	39 037 741
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			19 411	21 250
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			38 498	247 657
Autres produits			1 079 075	979 194
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			47 147 495	40 285 843
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			18 319 019	14 096 072
Total charges externes			18 319 019	14 096 072
Impôts, taxes et assimilés			526 444	602 117
Charges de personnel				
Salaires et traitements			8 227 713	7 502 703
Charges sociales			3 144 618	2 722 439
Total charges de personnel			11 372 330	10 225 143
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			53 421	54 316
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			60 326	
Total dotations d'exploitation			113 747	54 316
Autres charges d'exploitation			14 413 137	13 516 780
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			44 744 677	38 494 429
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 402 818	1 791 413

4. Compte de résultat (partie 2)

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 402 818	1 791 413
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	2 801 121	2 500 921
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 897	11 725
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 805 018	2 512 647
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	625	243
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	625	243
RESULTAT FINANCIER	2 804 393	2 512 404
RESULTAT COURANT	5 207 211	4 303 817
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 010	21 454
Total des produits exceptionnels	5 010	21 454
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	166	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 085	940
Total des charges exceptionnelles	2 252	940
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 758	20 513
Participation des salariés aux résultats	242 959	310 203
Impôts sur les bénéfices	1 056 585	672 223
TOTAL DES PRODUITS	49 957 523	42 819 945
TOTAL DES CHARGES	46 047 098	39 478 041
BENEFICE ou PERTE	3 910 425	3 341 903

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

RAYGROUP SASU est une société par actions simplifiée dont l'unique associé est A.RAYMOND & Cie SCS.

RAYGROUP SASU a pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises filiales du groupe en matière de planification, d'organisation, de contrôle, d'information, dans les domaines :

- de la finance et la fiscalité
- du droit et de la propriété industrielle
- techniques (ingénierie informatique, planification, expertises etc...)
- des relations publiques, du marketing et de la communication
- des ressources humaines

La société a déposé ses statuts le 17 novembre 2005. L'associé unique, la société A.RAYMOND & Cie SCS a souscrit en numéraire un capital de 38 500 €.

La société a un établissement secondaire en Allemagne.

2. Chiffres clés

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	25 106 153 €
▪ Chiffre d'affaires :	46 010 511 €
▪ Résultat avant répartition :	3 910 425 €

3. Faits caractéristiques de l'exercice

Impact épidémie Covid-19

En 2021, la société a poursuivi son activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Le groupe A.Raymond a mis en place une politique ciblée et ponctuelle de chômage partiel, ainsi que du télétravail régulier.

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont elle dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

Dans ce cadre, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation. La société a procédé à une revue de ses actifs et aucune perte de valeur n'a été identifiée.

4. Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe ARaymond suit avec attention l'évolution de la situation en Ukraine et dans la région.

Les conséquences du conflit et des sanctions internationales imposées par l'Union européenne à la Russie, ainsi que les contre-sanctions prises par la Russie ne peuvent être précisément évaluées à ce stade.

Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2021.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

4. Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

5. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

6. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base de l'actif net comptable ou du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risques est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'acquisitions des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

8. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges,
- une provision pour impôts différés,
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- une provision pour perte de change,
- une dépréciation de valeur de certains actifs.

9. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

Suite à la décision de l'IFRIC de juin 2021, précisant les modalités de calcul des provisions d'avantages de retraite de type IFC, L'ANC a publié le 5 novembre 2021 une mise à jour de sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Le texte permet aux entités qui le souhaitent d'aligner les méthodes d'évaluation entre les normes comptables françaises et les IFRS. Au niveau des entités ARaymond, il a été décidé de ne pas utiliser cette nouvelle option d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

10. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations

	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	163 308			163 308
Total des immobilisations incorporelles	163 308			163 308
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	311 130			311 130
Installations techniques, matériel et outillages industriels		11 335		11 335
Installations générales, agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	711 703	26 895	9 613	728 985
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 022 833	38 230	9 613	1 051 450
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 001 272			1 001 272
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	7 634		1 000	6 634
Total des immobilisations financières	1 008 906		1 000	1 007 906
TOTAL GENERAL	2 195 048	38 230	10 613	2 222 665

Les investissements s'élèvent à 38 230 € en 2021 et concernent principalement à l'acquisition de matériel de bureau et mobilier.

2. Amortissements

	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	163 308			163 308
Total des Immobilisations Incorporelles	163 308			163 308
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	101 627	30 142		131 770
Installations techniques, matériel et outillage industriel		16		16
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	651 982	20 364	9 102	663 243
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	753 609	50 522	9 102	795 029
TOTAL GENERAL	916 917	50 522	9 102	958 337

3. Etat des Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 634		6 634
Total Actif Immobilisé	6 634		6 634
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 748 198	7 748 198	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	75	75	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 432 583	2 432 583	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	4 316	4 316	
Groupe et associés (2)	10 424 532	10 424 532	
Débiteurs divers	114 787	114 787	
Total Actif circulant	20 724 492	20 724 492	
Charges constatées d'avance	166 241	166 241	
TOTAL DES CREANCES	20 897 367	20 890 733	6 634

- L'ensemble des créances est à moins d'un an, à l'exception d'un montant de 6 634 € correspondant à des dépôts de garantie versés.

4. Capital social

Le capital social de 38 500 € est divisé en 385 actions au nominal de 100 euros souscrites en totalité et intégralement libérées.

5. Variation des Capitaux propres

	01/01/2021	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Dividendes	Autres mouvement s	Résultat N	31/12/2021
Capital en nombre d'actions								
Valeur nominale								
Capital social ou individuel	38 500							38 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...								
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	22 133							22 134
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau	3 219 901			841 904				4 061 805
Résultat de l'exercice	3 341 904			(3 341 904)			3 910 425	3 910 425
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	1 594					1 612		3 206
Dividendes versés				2 500 000	(2 500 000)			
Total capitaux propres	6 624 032				(2 500 000)	1 612	3 910 425	8 036 069

6. État des provisions

	Montant au début 2021	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :		Montant à la fin 2021
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	1 594	2 086			3 206
Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Autres provisions réglementées					
Total des provisions réglementées	1 594	2 086		474	3 206
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour pensions et obligations similaires	503 599	60 326			563 925
Autres provisions pour risques et charges	282 867			4 536	278 331
Total des provisions pour risques et charges	786 466	60 326		4 536	842 256
Provisions pour dépréciation					
Provisions pour dépréciation					
Autres provisions dépréciations					
Total des provisions pour dépréciation					
TOTAL GENERAL	788 060	62 412		5 010	845 462

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite s'élèvent à 563 925 €.

Les hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Age de départ à la retraite : 63 ans

Taux de rotation pris en compte : 3.85%

Taux d'actualisation : 0.85 %

Taux de hausse salariale pour les années à venir : 1.80 %

Hypothèse de départ à la retraite : à l'initiative du salarié

Table de mortalité utilisée : TF 00-02

Convention collective des métaux de l'Isère

La provision pour risques et charges de 278 331 € concerne un contrôle fiscal.

7. État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 987 622	11 987 622		
Personnel et comptes rattachés	2 669 352	2 669 352		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	902 599	902 599		
Impôts sur les bénéfices	73 767	73 767		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 237	7 237		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	76 795	76 795		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	203 596	203 596		
Autres dettes	306 860	306 860		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	16 227 828	16 227 828		

L'ensemble des dettes de la société s'élève à 16 227 828 € (15 583 612 en 2020).

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 46 010 511 € contre 39 037 742 € en 2020, dont 33 465 879 € est réalisé à l'étranger. Le chiffre d'affaires est réalisé en très grande partie avec les sociétés du groupe.

2. Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations	2 801 121	2 500 922
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 897	11 726
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 805 018	2 512 648
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	625	243
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	625	243
RESULTAT FINANCIER	2 804 393	2 512 404

Des dividendes à hauteur de 2 800 000 € ont été versés :

- par la filiale Rayce 1 000 000 €,
- par la filiale Raynet 800 000 € et
- par la filiale ARaymond KOREA 1 000 000 €.

3. Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 010	21 454
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 010	21 454
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	166	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 085	941
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 252	941
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 758	20 513

4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Outre l'incidence des amortissements dérogatoires, aucun autre élément entraînant un décalage d'imposition significatif n'est constaté pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

AUTRES INFORMATIONS

1. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond & Cie SCS, 113 cours Berriat, 38000 GRENOBLE.

2. Intégration fiscale

La société RAYGROUP fait partie, depuis le 1er janvier 2006, de l'intégration fiscale du groupe A.RAYMOND dont la société tête de groupe est A. Raymond & Cie SCS.

3. Engagements financiers

Néant

4. Effectif

	Ex. 2021	Ex. 2020
Total Effectif au 31/12	128	106

5. Convention centralisée de trésorerie

Une convention centralisée de trésorerie existe depuis le 15 décembre 2004. A.RAYMOND & Cie SCS est désignée comme la société centralisatrice.

6. Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

7. Filiales et Participation

Raygroup - Tableau des Filiales 2021

Filiales (montants en K€)	% de détention directe	Capital devise locale	Capital	Capitales propres fin 31	Capitales propres autres que le capital et rétroité	Valeur comptable des titres détenus		Pris et avances conservés et non encore remboursés	Dépréciations sur prêts et avances dominés	Montant des cautions et avoirs dominés	CA HT	Résultat net	Dividendes encaissés
						Bourse	Notes						
RAYNET 113 cours Benoit 35000 GRENOBLE	100,00%	25	25	4 552	3 955	833	833				41 370	1 192	0 00
RAYZE 3 Rue Alexandre Picard 92 350 SAINT LOUIS	100,00%	50	50	2 525	893	50	50				7 004	1 552	1 000
A.RAYMOND KOREA LTD 20, Seomun 1-RD A-CU 19448 MWASEONG-SI CORÉE DU SUD	100,00%	120 000	89	21 425	19 893	99 642	99 642				5 516	1 532	1 000
PACIFIC EIGHT HOLDINGS LTD. Wanchai Leckher Road 15M-17A HONG KONG	100,00%	100	11	1 645	1 552	9 543	9 543				5 695	72	